

Shefford, Québec.
Le 7 février 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité au 245, chemin Picard, à Shefford, province de Québec, le mardi 7 février 2017.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. André Pontbriand.

Les conseillers Denise Papineau, Johanne Boisvert, Jérôme Ostiguy, Pierre Martin, Éric Chagnon et Michael Vautour.

MOMENT DE SILENCE

2017-02-13

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU à l'unanimité d'ouvrir la présente séance.

2017-02-14

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit, en laissant ouvert le point 12 intitulé « Autres sujets » :

Présences

Moment de silence

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Questions portant sur l'ordre du jour
4. Sujets intéressant l'occupation du territoire
 - 4.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
 - 4.2 Sujets particuliers :
 - 4.2.1 Inspecteur régional adjoint pour l'application du Règlement de contrôle intérimaire de la MRC de La Haute-Yamaska
5. Sujets intéressant la réglementation et les permis

- 5.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis
- 5.2 Sujets particuliers :
 - 5.2.1 Adoption des règlements d'urbanisme
 - 5.2.2 Projets conformes au PIIA
 - 5.2.3 Dérogation mineure n° 2017-01
- 6. Sujets intéressant la sécurité publique
 - 6.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique
 - 6.1.1 Protection policière
 - 6.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)
 - 6.2 Sujets particuliers :
- 7. Sujets intéressant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 7.1 Suivis de dossier concernant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 7.2 Sujets particuliers :
- 8. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale
 - 8.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale
 - 8.2 Sujets particuliers :
 - 8.2.1 Travaux 2017 – Réhabilitation et évolution du réseau routier
- 9. Sujets intéressant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 9.1 Suivis de dossier concernant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 9.2 Sujets particuliers :
 - 9.2.1 Création et mise sur pied du comité de suivi du Plan d'action MADA
- 10. Sujets intéressant les communications
 - 10.1 Suivis de dossier concernant les communications
 - 10.2 Sujets particuliers :
- 11. Sujets intéressant les finances et l'administration

- 11.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration
- 11.2 Sujets particuliers :
 - 11.2.1 Approbation et ratification des comptes
 - 11.2.2 Approbation de l'état des personnes endettées envers la corporation pour taxes municipales et/ou droits sur les mutations immobilières
 - 11.2.3 Mandat à la directrice générale et secrétaire-trésorière / Acquisition par adjudication des immeubles mis à l'enchère à la MRC
 - 11.2.4 Fin de période probatoire – Directeur du Service incendie
 - 11.2.5 Embauche – Secrétaire-réceptionniste
 - 11.2.6 Autorisation de signature – Entente relative à la délégation de compétence en matière de caractérisation des installations septiques
 - 11.2.7 Appui – Regroupement pour un Québec en santé
- 12. Autres sujets
 - 12.1 Suivis de dossier concernant autres sujets
 - 12.2 Sujets particuliers :
- 13. Période de questions
- 14. Adoption du procès-verbal séance tenante
- 15. Clôture de la séance

QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

2017-02-15

INSPECTEUR RÉGIONAL ADJOINT POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU unanimement :

Que la nomination de monsieur Gabriel Auger, inspecteur et directeur du Service d'urbanisme et d'environnement, soit recommandée au conseil des maires de la MRC de La Haute-Yamaska et ce, à titre d'inspecteur régional adjoint pour l'application, sur le territoire de la Municipalité du Canton de Shefford, du Règlement de contrôle intérimaire de la MRC de La Haute-Yamaska.

SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS
- SUJETS PARTICULIERS :

2017-02-16

ADOPTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Michael Vautour, APPUYÉE par M. le conseiller Éric Chagnon, les règlements d'urbanisme portant les numéros suivants :

- n° 2016-531 « Règlement du Plan d'urbanisme »
- n° 2016-532 « Règlement de zonage »
- n° 2016-533 « Règlement de lotissement »
- n° 2016-534 « Règlement de construction »
- n° 2016-535 « Règlement de conditions d'émission du permis de construction »
- n° 2016-536 « Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) »
- n° 2016-537 « Règlement de permis et certificats »
- n° 2016-538 « Règlement relatif aux voies de circulation »

sont adoptés.

2017-02-17

PROJETS CONFORMES AU PIIA

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le *Règlement n° 2007-438 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du règlement, les projets suivants ont été soumis :

Agrandissement d'une résidence principale :

1. Monsieur Michel Lévesque présente une demande de permis d'agrandissement (bâtiment principal) au **39, montée Krieghoff** (demande de révision).

Projet de modification du revêtement:

- 2- Monsieur Vincent Fortin présente une demande de modification de permis (modification de la couleur et du type de revêtement extérieur), pour le **8, rue Marcel-Potvin**;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la révision du projet numéro 1, le conseil a pris connaissance de l'avis du CCU qui recommande l'acceptation de ce projet révisé, lequel respecte, tel que démontré au

CCU, les objectifs et critères établis au *Règlement relatif aux plans d'implantation et intégration architecturale n° 2007-438*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a aussi pris connaissance de l'avis du CCU qui recommande l'acceptation du projet numéro 2, lequel répond aux exigences minimales du *Règlement relatif aux plans d'implantation et intégration architecturale n° 2007-438*;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

ET RÉSOLU unanimement :

D'accepter le projet numéro 1 tel que démontré au CCU dans le cadre de la révision de ce projet et d'autoriser les inspecteurs municipaux à émettre les permis et certificats nécessaires à leur réalisation.

D'accepter le projet numéro 2 et d'autoriser les inspecteurs municipaux à émettre les permis et certificats nécessaires à leur réalisation.

2017-02-18

DÉROGATION MINEURE N° 2017-01

Lot : 4 300 458

Propriétaires : André Gagnon et Martine Charron

Localisation : 100, rue du Grand-Royal Ouest

Zonage : RV-2

Description du lot :

- superficie : 8 252,80 mètres carrés
- largeur : 60,56 mètres

Nature et effets de la demande :

La demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser l'implantation d'un garage détaché à 8,44 mètres de la ligne avant de propriété. En effet, la réglementation en vigueur exige qu'un garage détaché en zone RV-2 soit localisé à un minimum de 9 mètres de la ligne avant de propriété.

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme :

« **Considérant que** la demande de dérogation mineure a été analysée selon les critères et les objectifs voulus par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi que le *Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme no 2006-430*;

Considérant que le comité juge que le projet respecte les objectifs et critères de la Loi et du règlement;

En conséquence, le comité recommande unanimement au conseil de la Municipalité du Canton de Shefford d'accepter la demande de dérogation mineure. »

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil,

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
APPUYÉE par M. le conseiller Éric Chagnon,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité:
Que la demande de dérogation mineure n° 2017-01 soit acceptée.

SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. PROTECTION POLICIÈRE
2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)

➤ SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

➤ SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2017-02-19

TRAVAUX 2017 – RÉHABILITATION ET ÉVOLUTION DU RÉSEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT le besoin de poursuivre la réhabilitation et l'évolution du réseau routier par le pavage de certains axes routiers et par l'application d'un traitement de surface double pour d'autres;

CONSIDÉRANT QUE, pour la réalisation des travaux de réhabilitation et d'évolution du réseau par pavage, l'offre de services de la firme d'ingénieurs Les Services exp inc. est de 17 580,00 \$, plus les taxes applicables, pour la préparation du devis pour publication sur SE@O ainsi que la surveillance des travaux et le contrôle des matériaux;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

ET RÉSOLU unanimement :

Que les travaux de réhabilitation 2017 du réseau routier s'effectuent à l'endroit suivant :

- Chemin Jolley (2 300 m) – entre la route 241 et le chemin du Mont-Shefford;

Que les travaux d'évolution 2017 du réseau routier par pavage s'effectuent aux endroits suivants :

- Rue Clermont (695 m) – entre les rues des Lilas et Paquette;
- Rue D'Amours (500 m) – entre le chemin Ostiguy et la rue Bourque;
- Rue Langelier (560 m) – entre les rues Langelier (fin de la partie pavée) et Dufault;
- Rue des Lilas (420 m) – entre les rues Clermont et Paquette;
- Rue Chabot (100 m) – entre la rue Paquette et la boule de virage;
- Rue des Colibris (90 m) – entre la rue Bertrand et la boule de virage;
- Rue Thérèse (175 m) – entre les rues Bertrand et Johanne.

Que la firme d'ingénieurs Les Services exp inc. soit mandatée pour la préparation du devis pour entreprendre les travaux de réhabilitation et d'évolution du réseau routier, pour le suivi du processus d'appel d'offres incluant les recommandations d'adjudication, ainsi que pour la surveillance des travaux et le contrôle des matériaux du réseau par pavage sur le chemin Jolley et les rues Clermont, d'Amours, Langelier, des Lilas, Chabot, des Colibris et Thérèse, le tout au montant de 17 580,00 \$ plus les taxes applicables.

Que les travaux d'évolution 2017 du réseau routier par application de traitement de surface double s'effectuent aux endroits suivants :

- Rue des Sentiers (990 m);
- Rue de l'Union (280 m);
- Rue de la Sérénité (300 m – avec deux (2) boules de virage);
- Rue du Marais (240 m – avec une (1) boule de virage);
- Rue de la Paysanne (150 m – avec une (1) boule de virage);
- Rue Fournier (300 m – avec une (1) boule de virage).

Les travaux d'évolution 2017 par l'application de traitement de surface double sont exclus du présent mandat confié à la firme Les Services exp inc.

SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

2017-02-20

CRÉATION ET MISE SUR PIED DU COMITÉ DE SUIVI DU PLAN D'ACTION MADA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté, par sa résolution numéro 2016-11-155, sa Politique des aînés ainsi que son plan d'action 2017-2019;

CONSIDÉRANT QUE pour s'assurer de la mise en œuvre du plan d'action ci-haut mentionné, la Municipalité doit autoriser la création et la mise sur pied d'un comité de suivi;

CONSIDÉRANT QUE le comité de suivi aura notamment pour mandat de suivre et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre du plan d'action de la Politique des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le comité de suivi de ce plan d'action MADA sera composé des membres constitutifs suivants :

- Mme Francine Langlois (citoyenne);
- Mme Louise Dubé (citoyenne);
- M. Benoît Vigneau (citoyen);
- M. François Forest (citoyen);
- M. André Bélisle (citoyen);
- M. Yvon Ginchereau (citoyen représentant le groupe des Aînés Actifs);
- Mme Josée Archambault (directrice du Centre d'action bénévole de Waterloo);
- M. Samuel Gosselin (conseiller au développement de la ruralité et de l'agroalimentaire, MRC de La Haute-Yamaska);
- Mme Johanne Boisvert (conseillère municipale);
- Mme Lyn Ouellet (chargée de projet);

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce comité auront pour responsabilités d'effectuer les suivis du plan d'action et de s'assurer que les actions qui s'y trouvent sont mises en œuvre;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST proposé par Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

ET RÉSOLU à l'unanimité:

D'autoriser la création et la mise sur pied d'un comité de suivi du plan d'action MADA de la Municipalité du Canton de Shefford.

SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION
- SUJETS PARTICULIERS :

2017-02-21

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Pierre Martin,
 APPUYÉE par M. le conseiller Éric Chagnon,
 IL EST RÉSOLU unanimement d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants :

N° 20120420 @ n° 20120607 au montant de 404 883,08 \$.

2017-02-22

APPROBATION DE L'ÉTAT DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA CORPORATION POUR TAXES MUNICIPALES ET/OU DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Pierre Martin,
 APPUYÉE par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
 IL EST RÉSOLU à l'unanimité d'approuver l'état préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soumis au conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales et / ou droits sur les mutations immobilières envers la Municipalité, le tout en conformité avec l'article 1022 du Code municipal.

Il est de même proposé et résolu d'ordonner à la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du Code municipal, de transmettre au bureau de la municipalité régionale de comté, avant le dix-septième (17^e) jours de mars 2017, la liste des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes et/ou des saisies sur les biens et immeubles. Ce qui inclut toutes taxes municipales et droits sur les mutations immobilières impayées pour les années 2015 et antérieurement et non payées au 1^{er} mars 2017 pour les dossiers suivants :

7024-18-6439-9
 7025-83-6072-9
 7026-38-4874-2
 7026-47-8990-3
 7026-84-0115-8
 7026-86-5748-6
 7026-95-3374-4
 7027-32-9337-6
 7027-52-4770-1
 7027-72-0137-5
 7027-82-4944-9
 7029-99-5299-7
 7123-68-5978-2
 7124-70-2557-1
 7126-10-1364-4
 7127-72-8102-9
 7129-98-2583-7
 7130-41-9521-8
 7130-44-9464-5
 7130-52-0230-2
 7130-54-1879-1

7130-75-3325-8
7226-36-6455-8
7227-71-0198-5
7320-99-2965-9
7324-05-7224-5
7324-24-3208-3
7324-36-9626-4
7325-71-6678-2
7421-31-2101-0
7421-46-1268-6
7424-46-8296-4
7425-11-1755-7
7425-85-1202-4
7427-66-6960-8
7427-72-3281-0-005
7427-72-3281-0-006
7427-72-3281-0-013
7427-72-3281-0-014
7427-72-3281-0-041
7427-72-3281-0-052
7427-72-3281-0-060
7427-83-2742-9
7427-84-1704-8
7522-24-7742-6
7522-97-8405-5
7524-90-6005-6
7526-27-1919-0
7526-48-3519-2
7622-15-8975-7
7622-17-8173-5
7625-93-0990-4
7626-28-5872-3
7719-00-7252-8
7719-03-3263-3-000
7719-03-3263-3-002
7726-57-8560-8
7826-70-5125-4
8221-68-5519-5
8222-60-9457-9
8224-52-5564-9
8319-35-9581-2
8321-04-0386-7
8325-03-2234-0
8326-42-7284-6
8421-57-2077-6-004
8422-11-3471-5
8521-77-3393-1

2017-02-23

MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-
TRÉSORIÈRE / ACQUISITION PAR ADJUDICATION DES
IMMEUBLES MIS À L'ENCHÈRE À LA MRC

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU unanimement de mandater la directrice générale et
secrétaire-trésorière à agir pour et au nom de la Municipalité pour
l'acquisition par adjudication, si nécessaire, des immeubles qui sont

situés sur le territoire de la Municipalité du Canton de Shefford et mis en enchère à la MRC le mardi 6 juin 2017.

2017-02-24

FIN DE PÉRIODE PROBATOIRE – DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT la résolution n° 2016-01-15 embauchant M. André Cadorette à titre de directeur du Service incendie à temps plein (32h/semaine), poste cadre, à compter du 1^{er} juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE sa période probatoire de six (6) mois a pris fin le 1^{er} janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de la directrice générale et secrétaire-trésorière sont à l'effet que M. André Cadorette rencontre les attentes de l'employeur et qu'il devrait être considéré comme permanent;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU unanimement de confirmer le statut d'employé permanent de M. André Cadorette au poste de directeur à temps plein du Service incendie de la Municipalité du Canton de Shefford.

2017-02-25

EMBAUCHE– SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU d'accepter l'embauche de Madame Louise Boisseau et ce, rétroactivement au jeudi 26 janvier 2017, à titre de secrétaire-réceptionniste, poste à temps plein, à raison de 35 heures/semaine, salaire établi selon le contrat de travail signé entre les parties.

2017-02-26

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE CARACTÉRISATION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
ET RÉSOLU d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Shefford, l' « Entente relative à la délégation de compétence en matière de caractérisation des installations septiques » à intervenir avec la MRC de La Haute-Yamaska.

2017-02-27

APPUI – REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ

ATTENDU QU'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

ATTENDU QUE la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

ATTENDU QUE le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

ET RÉSOLU unanimement :

De signifier notre appui au Regroupement pour un Québec en santé et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

AUTRES SUJETS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRES SUJETS
- SUJETS PARTICULIERS :

PÉRIODE DE QUESTIONS

Bernard Tremblay – Ancien PC
Zone commercial R-7

M. Roberston – Rue Potvin pour le pavage

Francine Langlois – Projet COOP Santé

Claude Gladu – Pavage Jolley, Coupland
Radar de vitesse

2017-02-28

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU à l'unanimité que le conseil municipal adopte le présent
procès-verbal séance tenante.

2017-02-29

CLÔTURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
APPUYÉE par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
IL EST RÉSOLU unanimement de lever la présente séance à 20 h 28.

Mme Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

M. André Pontbriand
Maire